

# Programme de formation

## TECHNICIEN EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



**JRS Formation**, centre de formation spécialisé dans les métiers du diagnostic, place **l'humain** au cœur de sa mission. Notre priorité est de contribuer à la professionnalisation de ce secteur en offrant des formations de **qualité**, tout en accompagnant nos apprenants dans leur parcours.

### Comment bien choisir son centre de formation :

-  Organisme certifié et accrédité
-  Une équipe disponible et réactive
-  Connaissances importantes dans le diagnostic immobilier
-  Formateurs experts
-  Suivi régulier de votre projet par l'équipe
-  Un accompagnement dans vos démarches de financements.

### Contact



Mail : [contact@jrs-formation.fr](mailto:contact@jrs-formation.fr)



Tél : 09.72.15.66.00

Toutes les sessions de formation, les supports pédagogiques et les interactions se dérouleront en français.

**Public concerné :**

La certification s'adresse à toute personne souhaitant devenir technicien en diagnostics immobiliers et répondant à au moins un de ces critères :

- Etre titulaire d'un bac+2 technique du bâtiment
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un métier des techniques du bâtiment

Accessible aux personnes en situation de handicap

**Durée :**

44 jours (dont 8 jours de terrains en présentiel) - 308 heures

**Prix de la formation :**

Varie en fonction du projet.  
Pour plus d'information, nous contacter.

**Nos formateurs :**

De formation Bac +2 en technique du bâtiment et disposant d'au moins 3 ans d'expériences en tant que diagnostiqueur immobilier ayant suivi une formation de formateur ou ayant exercé pendant au moins 2 années en tant que formateur tous domaines confondus.

**2025 :**

10 février 2026 au 30 avril 2026

14 avril 2026 au 08 juillet 2026

**Contactez le centre pour  
d'autres dates**

**Modalité et délai d'accès :**

Admission sur dossier  
Admission après entretien  
Délai variant en fonction des financements.

Horaire de la formation : 09h00-12h00; 13h00-17h00

Chez JRS Formation, nous nous engageons à offrir une expérience de formation à distance de haute qualité grâce à une gestion efficace de nos outils multimodaux. Cette fiche explicative décrit les moyens que nous utilisons pour garantir un accès fluide et un apprentissage optimal par le biais de classes virtuelles.

### **Plateforme de Formation à Distance**

**Type de Plateforme : Zoom** : Nous utilisons Zoom pour organiser et gérer nos classes virtuelles, offrant une interface intuitive et une multitude de fonctionnalités pour les formateurs et les apprenants. Utilisé pour toutes les sessions de formation en direct et interactives, permettant une communication en temps réel entre les formateurs et les apprenants.

#### **Caractéristiques de la Plateforme :**

- **Accessibilité** : Accès aux classes virtuelles 24/7 à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet.
- **Compatibilité** : Fonctionne sur divers navigateurs web et systèmes d'exploitation.
- **Sécurité** : Données protégées par des protocoles de sécurité avancés.

### **Outils Multimédia**

#### **Contenus Multimédias :**

- **Partage d'Écran** : Permet aux formateurs de partager des présentations, documents et autres ressources en direct.

### **Tutorat et Accompagnement**

#### **Tutorat en Ligne :**

**Messagerie Intégrée de Zoom** : Communication directe avec les formateurs pendant et les sessions de classe virtuelle.

**Heures de Permanence** : Disponibilité des formateurs pour des questions en direct via Zoom.

#### **Suivi Personnalisé :**

- **Évaluations Continues** : Tests et quiz réguliers pour mesurer la progression.
- **Feedback** : Retour détaillé des formateurs sur les travaux soumis.

### Procédure d'Accès

#### **Inscription et Connexion :**

- **Création de compte zoom** : Instructions détaillées envoyées par email après inscription.
- **Identifiants sécurisés** : Connexion sécurisée avec un nom d'utilisateur et un mot de passe.

#### **Assistance technique :**

- **Support technique** : Disponible via email et téléphone.
- **FAQ et Guides utilisateurs** : transmis au candidat en début de formation

## IMMERSION TERRAIN

### « De la théorie à la pratique »



**Objectif** : Pratiquer les méthodes et techniques sur les missions du métier « Diagnostiqueur Immobilier » Appréhender la méthodologie à mettre en place pour réaliser les diagnostics. Étudier un rapport théorie/terrain.

**Les journées terrain se déroulent en présentiel**



**Durée :**

8 jours

#### Répartition des journées d'immersion

"De la théorie à la pratique"

- 🔍 Plomb / Carrez
- 🔍 Termites
- 🔍 Gaz/Electricité
- 🔍 Amiante
- 🔍 DPE
- 🔍 Terrain global

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🔍 Support et outils diagnostics techniques
- 🔍 Service extranet

## PREPARATION AUX EVALUATIONS



**Objectif** : Permettre aux candidats de mieux appréhender les différents modules réglementaires avant le passage des certifications et mettre en situation le candidat avant le passage des évaluations.



**Durée :**

4 jours

**Découverte métier technicien en diagnostics immobiliers et marché du diagnostic : 1 jour**

**Révisions tutorées : 3 jours**

### MOYENS PEDAGOGIQUES

-  Permettre de s'exercer sur les différents modules.
-  Support pédagogique
-  Répondre aux questions que se pose le candidat par l'intermédiaire des intervenants.
-  Mise en situation avant le passage de l'examen.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### « Base Bâtiment »



**Objectif :** Découvrir les bases du métier du bâtiment. Durant ces 2 jours, notre formateur vous aidera à maîtriser le vocabulaire de base utilisé par les professionnels de la construction et de la démolition, mais aussi à acquérir une culture générale en techniques du bâtiment..

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

**Durée :**

2 jours soit 14 heures

#### Environnement du bâtiment

Les principaux types de bâtiment : Maison, duplex, bungalow, entrepôt, immeuble...

Les espaces : Etage, grenier, mezzanine, coursive extérieure...

Les parties du bâtiment :

- Les éléments de séparation et d'enveloppe
- Les éléments de fermeture associés.

#### Les principaux composants de la construction :

Les fondations : Types de fondation.

Les dallage et planchers : techniques courantes.

Les murs et isolation intérieurs et extérieurs : (cas courants).

Les cloisons.

Planchers et escaliers.

Les menuiseries : Portes et fenêtres.

Les revêtements : sol (carrelage, PVC, parquet), muraux.

#### Le clos et le couvert

Types de charpente : (bois, acier)

La toiture : Types de Couverture (ardoise, tuiles, tôle ondulées...)

Les étanchéités.

#### Techniques et équipements du bâtiment

La plomberie

Le chauffage

L'électricité

La ventilation

Les ascenseurs

Sécurité incendie

#### L'éco-construction

Les bâtiments base consommation

Les équipements

#### Juridique

Termes et définitions

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

-  Support et outils diagnostics techniques
-  Supports pédagogiques
-  Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### « Le constat des risques d'exposition au plomb »

#### Sans mention



**Objectif :** Réaliser un constat des risques d'exposition au plomb. Vous accompagner à acquérir une méthodologie et un mode opératoire spécifique à la réalisation d'un diagnostic et vous guider à rédiger des rapports de constat conformes à la réglementation et aux normes en vigueur.



**Durée :**

3 jours soit 21 heures

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- Le cadre général du CREP, sa réglementation,
- Le plomb, son historique, son utilisation, ses composés, sa source de contamination, les professions exposées,
- Le contact avec l'organisme, la distribution du plomb dans le corps humain et ses répercussions,
- Le diagnostic plomb dans les peintures CREP, les obligations réglementaires, sa méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport),
- Études de cas, transport, stockage de la marchandise et risques et enjeux.

#### VALIDATION DU MODULE

- QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- Rattrapage possible.**

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support et outils diagnostics techniques
- Supports pédagogiques
- Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION « Attestation de surface »

### Loi Carrez/Boutin



**Objectif :** Transmettre des savoirs pour réaliser un mesurage dans le cadre de la réglementation, lors des ventes et des locations de biens. Acquérir des connaissances sur les différentes notions de surface dans le bâtiment, utiliser le matériel adapté pour effectuer les mesures, connaître les impacts de mesurages lors de la vente ou de la location des biens immobiliers.



### Durée :

1 jour soit 7 heures

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🌐 Présentation de la loi Carrez et Boutin- connaissances des surfaces privatives et des surfaces habitables (SHAB), connaissance des lois et jurisprudence,
- 🌐 Méthodologie des mesurages de surface, Les techniques, la géométrie et la mise en situation et rédiger un rapport,
- 🌐 Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété.

#### VALIDATION DU MODULE

- 🌐 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- 🌐 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🌐 **Rattrapage possible.**

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🌐 Support et outils diagnostics techniques
- 🌐 Supports pédagogiques
- 🌐 Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### État du bâtiment relatif à la présence de termites

### Etat parasite



**Objectif** : Acquérir le maximum de connaissances sur la réglementation et sur les points de contrôle de la norme P c16600, acquérir des connaissances sur les propriétés de l'électricité et des appareils de contrôle et sa méthodologie

#### Durée :



4 jours soit 28 heures

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🌐 Connaître les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois,
- 🌐 Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment : les champignons du bois,
- 🌐 L'anatomie du bois, le traitement des bois et des bâtiments,
- 🌐 Rédaction des rapports en appliquant une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utiliser les outils adaptés à l'activité.

#### VALIDATION DU MODULE

- 🌐 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- 🌐 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🌐 **Rattrapage possible.**

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🌐 Support et outils diagnostics techniques
- 🌐 Supports pédagogiques
- 🌐 Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### « État de l'installation intérieure de Gaz »



**Objectif :** Acquérir des connaissances dans le cadre de la réglementation et les points de contrôle de la norme NF P45-500 (2023). Les propriétés du gaz, ses équipements, ses matériels mais aussi sa méthodologie de contrôle. Vous accompagner à rédiger un rapport sur ce module.



**Durée :**

4 jours soit 28 heures

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🕒 Cadre général ; Textes de loi, méthodologie gaz,
- 🕒 La préparation du diagnostic, modèles de certificats de conformité,
- 🕒 La réglementation des normes NF X 45-500 (20 22) ; le matériel de l'opérateur de diagnostic et les divers es installations intérieures, technologie du matériel gaz, tuyauteries fixes,
- 🕒 Les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion,
- 🕒 La prévention et les risques du métier et les diverses installations.

#### VALIDATION DU MODULE

- 🕒 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- 🕒 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🕒 **Rattrapage possible.**

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🕒 Support et outils diagnostics techniques
- 🕒 Supports pédagogiques
- 🕒 Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### « État de l'installation intérieure d'électricité »



**Objectif :** Acquérir le maximum de connaissances sur la réglementation et sur les points de contrôle de la norme P c16600, acquérir des connaissances sur les propriétés de l'électricité et des appareils de contrôle et sa méthodologie



**Durée :**

4 jours soit 28 heures

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🌐 Cadre général ; lois générales de l'électricité (tension, intensité, courant continu ou alternatif), son historique et ses notions,
- 🌐 L'utilisation de matériel électrique, la protection et la sécurité des locaux contenant une baignoire ou une douche,
- 🌐 Analyse de la norme et de la grille de contrôle, méthodologie, utilisation des appareils de mesure et examens visuels,
- 🌐 Rédiger un rapport, essais et mesure des appareils, Les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.

#### VALIDATION DU MODULE

- 🌐 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- 🌐 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de fin de formation est délivrée.**
- 🌐 **Rattrapage possible.**

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🌐 Support et outils diagnostics techniques
- 🌐 Supports pédagogiques
- 🌐 Service extranet

## « Repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante » - Sans mention



**Objectif :** Comprendre et maîtriser les réglementations, repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante.



**Durée :**

3 jours soit 21 heures

### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🕒 L'histoire, les propriétés et usages de l'amiante dans le monde.
- 🕒 La réglementation des différents types de repérage.
- 🕒 Le repérage : Vente NF X 46-020 et le guide d'application
- 🕒 Le repérage vente et dossier technique Amiante (DTA) Introduction aux spécificités des diagnostics travaux et démolition, et des examens après travaux

### VALIDATION DU MODULE

- 🕒 QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- 🕒 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.**
- 🕒 **Rattrapage possible.**

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🕒 Support et outils diagnostics techniques
- 🕒 Supports pédagogiques
- 🕒 Service extranet

## « Repérage des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante » - Avec mention



**Objectif :** Comprendre et maîtriser les réglementations, repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante.



**Durée :**

2 jours soit 14 heures

### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- Reconnaître les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Connaître les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.
- Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-22 et R. 1334-29-3 du code de la santé publique.
- Formuler et rédiger des conclusions conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

### VALIDATION DU MODULE

- QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.
- Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.**
- Rattrapage possible.**

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support et outils diagnostics techniques
- Supports pédagogiques
- Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### « Diagnostic de Performance Énergétique » Sans mention



**Objectif** : Réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique « DPE tous types de bâtiment » dont la portée recouvre : les compétences visées à l'article R.134-4, pour une réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans les bâtiments à usage principal d'habitation.

#### Durée :



8 jours soit 56 heures dont 2 jours  
de terrain en présentiel

#### Conformément à l'arrêté du 20 juillet 2023

*"Les personnes candidates à la certification lors d'une première demande de certification apportent la preuve qu'elles ont suivi avec succès une formation initiale d'une durée de 56 heures au minimum, adaptée au domaine du diagnostic de performance énergétique.*

- Une formation théorique d'une durée de 28 heures au minimum pour la certification sans mention
- Une formation pratique d'une durée de 28 heures au minimum pour la certification sans mention"

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

La formation pratique contient 7 heures de terrain au minimum pour la certification sans mention . Celles-ci sont réalisées dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.

La formation pratique contient des mises en situation permettant la réalisation complète d'un diagnostic de performance énergétique, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement, au minimum pour les cas suivants :

- Une maison individuelle ;
- Un logement situé dans un bâtiment collectif ;
- Un logement construit avant 1948 ;
- Un logement neuf ;
- Un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation
- Un bâtiment collectif d'habitation, pour la certification avec mention uniquement ;
- Un logement à partir des données du bâtiment collectif d'habitation, pour la certification avec mention uniquement ;
- Un bâtiment à usage principal autre que d'habitation, pour la certification avec mention uniquement.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **« Diagnostic de Performance Énergétique »**

#### **Sans mention**

#### **Les généralités sur le bâtiment :**

- la typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives.
- les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires
- le calcul de la surface d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment ;
- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d'habitation ;
- l'ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d'installations ou encore à l'humidité dans les logements ;

#### **La thermique du bâtiment :**

- la thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été; –le diagramme de l'air humide ; –les grandeurs physiques thermiques –les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement –les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air et par ponts thermiques ; –les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels ;

#### **L'enveloppe du bâtiment :**

- les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales.
- les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
- les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **« Diagnostic de Performance Énergétique »**

#### **Sans mention**

#### **Les systèmes :**

- les réseaux de chaleur, les équipements techniques
- les principaux équipements de ventilation : équipements présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- les principaux équipements d'éclairage ;
- les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- les auxiliaires des différents systèmes ;
- les systèmes de production d'eau chaude sanitaire : notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- l'équilibrage des réseaux de distribution ;
- les principaux équipements individuels ou collectifs utilisés pour contrôler et réguler le climat intérieur ;
- les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- les technologies innovantes ;
- les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'énergies renouvelables ;
- les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels ;
- les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements ;
- les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes ;
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment ;

#### **Les textes réglementaires :**

- les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à l'observatoire géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que les ressources documentaires à ce sujet mises à disposition par les services de l'ADEME ;

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### « Diagnostic de Performance Énergétique »

#### Sans mention

–les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, –les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments –les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ; –la terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

#### VALIDATION DU MODULE

QCM d'une quarantaine de questions notées sur 20 et d'un cas pratique.

Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.**

**Rattrapage possible.**

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

-  Support et outils diagnostics techniques
-  Supports pédagogiques
-  Service extranet

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### “ Habilitation électrique”

 **Objectif :** .Exécuter en sécurité des opérations sur des installations électriques basse tension tout en respectant les règles de sécurité.

**Durée :**

2 jours soit 14 heures

#### DEROULEMENT DU PROGRAMME

-  Définir l'habilitation électrique
-  Connaître les différents équipements de protection collective (tapis isolant, mise à la terre, nappe isolante ...) et savoir les utiliser.
-  Connaître les différentes habilitations
-  Comprendre les différents dangers et risques de l'électricité
-  Savoir réagir en cas d'incident d'origine électrique

#### VALIDATION DE MODULE

-  Evaluation en fin de formation par QCM
-  Attestation Individuelle de Fin de Formation est délivrée.

## PROGRAMME DE LA FORMATION “ ETAT DES RISQUES ET POLLUTION ” +TEMOIGNAGES INTERVENANTS EXTERIEURS”



**Objectif** : Fournir une compréhension approfondie de l'ERP (État des Risques et Pollution), ses principes, ses applications et son importance dans le contexte de la gestion des risques environnementaux.



**Durée :**

1 jour soit 7 heures

**L'ERP** (État des Risques et Pollution) est un document obligatoire qui vise à informer les acquéreurs ou locataires potentiels sur les risques naturels, technologiques, et les pollutions qui peuvent affecter un bien immobilier. Ce dispositif est institué en France dans le cadre de la législation sur les diagnostics immobiliers.

### DEROULEMENT DU PROGRAMME

- 🌐 Qu'est ce qu'un ERP?
- 🌐 Contenu d'un ERP
- 🌐 Etude des risques à prendre en compte dans l'ERP
- 🌐 Les sources documentaires
- 🌐 Réalisation un ERP

## OUTIL PEDAGOGIQUE "Licel Diagnostic"



**Objectif** : Mieux comprendre et appréhender le logiciel terrain destiné au diagnostiqueur, initiation personnelle aux différents aspects du logiciel. Saisie DPE, amiante, plomb, Loi Carrez/Boutin, électricité, gaz et termites, édition des rapports de diagnostics

### DUREE :

Durant toute la formation, JRS Formation met à votre disposition une licence « formation » LICIEL DIAGNOSTICS pour que vous puissiez mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects du logiciel terrain.

### TARIF :

Cette licence est offerte durant toute la durée de la formation.  
Un tarif préférentiel vous sera proposé à l'issue de la formation. Nous consulter.

### CONFIGURATION REQUISE POUR UNE UTILISATION OPTIMALE:

Windows 10 32/64bits  
Microsoft, office professionnel 2010, 2013, 2016 ou supérieur  
PC intel ® core ™ i5 CPU, 3,10 GHz, RAM 8GO, ou PC équivalent Internet  
Résolution minimale d'affichage, 1024 X 728 pour les ordinateurs fixes.